

Atelier de lancement du processus de formulation de la politique foncière rurale au Niger

Niamey, 21 Mars 2019

**AUTEUR : ADAM ABOUBACAR, APPUI COMMUNICATION ET
DIFFUSION/CONSORTIUM DE LA SOCIETE CIVILE**

Le 21 mars 2019, s'est tenu à Niamey dans la salle de réunion de l'hôtel Sahel, un atelier de lancement du processus de formulation de la politique foncière rurale au Niger.

L'atelier est organisé par le Secrétariat Permanent du Code Rural avec l'appui technique et financier de la FAO. Il vise de façon générale à lancer le processus de formulation de la politique foncière. De façon spécifique, l'atelier vise à :

- Présenter l'état d'avancement des activités du Comité Technique et les étapes à venir ;
- Présenter la proposition d'une note méthodologique pour la formulation de la politique foncière rural au Niger ;
- Disposer d'un chronogramme actualisé des activités à mener.

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence de Boubacar Iliassou Goubé Gaoh, Secrétaire Général adjoint du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, président du comité chargé de conduire le processus d'élaboration de la politique foncière du Niger et de suivi de la mise en œuvre des recommandations des états généraux du foncier rural du Niger, en présence des membres dudit Comité et des personnes ressources.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par plusieurs interventions dont le mot introductif du Secrétaire Permanent du Comité National du Code Rural, le mot du représentant Adjoint de la FAO et le discours d'ouverture Secrétaire Général adjoint du Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Il faut également noté la présence d'une représentante de l'Union Européenne, un Représentant de la Coopération Française au Niger et l'Assistant technique en Développement rural du CRS-SANAD.

Le Secrétaire Général Adjoint dans son intervention, a tenu à remercier les participants pour leur présence à l'atelier. Il a ensuite remercié la FAO qui a bien voulu financer l'organisation de l'atelier qui ouvre la voie à un vaste chantier dont l'aboutissement est de doter le Niger d'un document de politique foncière, outil important devant garantir une gestion rationnelle, durable et non conflictuelle des espaces et ressources naturelles.

Après l'ouverture des travaux de l'atelier et l'adoption de l'ordre du jour, plusieurs communications ont été présentées :

- Etat d'avancement des activités du Comité Technique;
- Note méthodologique pour la formulation de la politique foncière rural au Niger ;
- Chronogramme actualisé des activités à mener pour les mois à venir

A l'issue de ces communications, les discussions et échanges ont porté sur les points suivants :

- L'organisation des séminaires avec d'autres acteurs clés du foncier notamment les Magistrats, les avocats, les notaires ; les greffiers les assesseurs coutumiers ...
- L'articulation entre le SAF et la Politique foncière rurale ;
- L'articulation entre le Dispositif de suivi et de mise en œuvre de la politique foncier et les structure du Code Rural ;
- La nécessité de conduire une réflexion spécifique sur les institutions du code rural ;
- La problématique de la gestion des terres vacantes et des terres de chefferies ;
- La nécessité d'une bonne articulation entre les outils de planification urbaine et les outils du Code rural ;
- L'adoption de la politique par décret et la problématique quant aux orientations pour la modification des textes de lois.

Sur la base des échanges et conformément à l'agenda de l'atelier, trois groupes de travail ont été mis en place avec comme mandat, de réfléchir sur les thématiques suivantes :

- dispositif institutionnel actuel du code rural ;
- la question de la sécurisation foncière ;
- Place et rôles des instances décentralisées ;
- Gestion des terres aménagées (AHA) / restaurées par le pouvoir public ;
- Sécurisation de la zone pastorale et des espaces pastoraux et autres ressources pastorales:

Les discussions à l'issue des travaux des groupes ont porté principalement sur la problématique de la zone pastorale et la prise en compte de la décentralisation dans la gouvernance foncière étant entendu que cette dernière n'est pas suffisamment prise en compte les textes dont le Niger dispose actuellement dans le domaine du foncier.

Ces discussions avait comme principal but, apporter des réponses aux principales questions soulevées par les consultants à la fin de la communication sur la Méthodologie de conduite du processus de formulation de la politique foncière.

Après cette restitution et les échanges qui s'en ont suivi, les membres du comité ont réexaminé à nouveau la feuille de route pour la formulation de la politique foncière. Une feuille de route réaménagée a fini par être validée (voir annexe).

A la fin des travaux, les participants ont formulé des recommandations suivantes :

- Organiser, dans la mesure du possible, des séminaires thématiques spécifiques avec les autres clés du foncier notamment les Magistrats, les avocats, les notaires ; les greffiers les assesseurs coutumiers
- Organiser un atelier de clarification des rôles et la place de chaque acteur dans la gestion du foncier après l'élaboration du premier draft de la politique foncière.

Fait à Niamey le 21 mars 2019

